

Comment sont attribuées les aides financières ?

Chaque demande est étudiée anonymement par la commission d'action sanitaire et sociale de votre caisse RSI PL, composée d'administrateurs élus.

Les décisions prises ne peuvent faire l'objet de recours et sont accordées dans la limite du budget disponible.

Les partenaires de la caisse :



À qui s'adresser ?

Vous pouvez télécharger le formulaire de demande :

→ sur www.rsi.fr/pl > votre caisse RSI, rubrique **Accompagnement social**

→ auprès de votre organisme conventionné* :

RAM
34, boulevard Estienne d'Orves
72902 LE MANS Cedex 9
0811 013 030
sarthe@laram.fr

Harmonie Mutuelle

Centre de gestion
C.S. 51567
75739 Paris Cedex 15
01 44 84 16 11
contact75ro@harmonie-mutuelle.fr

Mut'est

11, boulevard Wilson
67082 STRASBOURG Cedex
0810 67 68 57
oc.rsi@mutest.fr

Mutuelle du Soleil

6, avenue du Parc Borély
CS 60013
13295 MARSEILLE Cedex 08
0 969 320 322
contact@lesmutuellesdusoleil.fr

→ auprès de votre caisse RSI :

RSI Professions libérales

44, boulevard de la Bastille
75578 PARIS Cedex 12
ass.pl@rsi.fr
01 85 56 08 47 / 49 / 58

* Mutuelle ou groupement de sociétés d'assurances chargé de la gestion de votre assurance maladie obligatoire.

Vous exercez une profession libérale, le RSI gère votre assurance maladie-maternité obligatoire.

VOTRE CAISSE

Professionnels libéraux actifs et retraités : un accompagnement personnalisé pour vous et vos proches

Édition : Caisse nationale du RSI - Mise à jour : Paris - Dépot légal : mars 2017 - AS5.02.2017.01

La caisse RSI des professions libérales vous informe, vous conseille, et vous propose un accompagnement personnalisé en cas de difficultés.

Une aide aux dépenses de santé

Vous êtes confronté à des dépenses de santé peu ou pas remboursées mais reconnues médicalement justifiées, en tant que bénéficiaire de l'assurance maladie RSI PL, une aide totale ou partielle peut vous être accordée pour ces frais :

- ➔ Appareillages (optique, surdité...)
 - ➔ Prothèses (capillaires, dentaires...)
 - ➔ Médicaments d'exception (nutriments, vaccins...)
 - ➔ Forfait journalier hospitalier
 - ➔ Dépassements d'honoraires
 - ➔ Équipement (location de matériel : matelas, lits...)
 - ➔ Transports séances de psychomotricité pour les enfants, séances d'ergothérapie
- (Liste non exhaustive)*

Une aide au financement de la complémentaire santé

Vous souhaitez acquérir une complémentaire santé, en tant que bénéficiaire de l'assurance maladie RSI PL, une aide financière extralégale peut vous être allouée sous conditions de ressources.

Une aide au paiement des cotisations de l'Assurance Maladie

Vous avez des difficultés à régler vos cotisations du fait d'un problème de santé ou d'une conjoncture économique fragilisée, cette aide consiste à prendre en charge totalement ou partiellement une dette de cotisations ou une échéance à venir.

Un secours financier exceptionnel

Vous rencontrez une difficulté financière exceptionnelle et ponctuelle, la caisse RSI PL peut vous attribuer une aide en prévention d'une situation de précarité.

Un soutien aux victimes de catastrophes, d'intempéries et d'attentats

Vous êtes confronté à une de ces situations, la prise en charge de vos cotisations d'assurance maladie à venir et/ou l'attribution d'une aide pécuniaire vous permettra de régler les dépenses courantes ou médicales urgentes en attendant les dédommagements prévus par l'état.

Un soutien aux aidants familiaux

Vous aidez au quotidien un proche atteint d'une pathologie grave, la caisse RSI PL peut participer au financement d'alternatives de prise en charge (placement temporaire, séjour de répit...).

Une aide au maintien dans l'activité professionnelle des indépendants confrontés à une maladie ou à un handicap

Vous êtes confronté à un problème de santé ne vous permettant pas de maintenir ou poursuivre votre activité professionnelle, votre caisse RSI PL vous propose un accompagnement sur mesure : aides techniques, aménagement de poste, du domicile, du véhicule, aide à la construction d'un projet professionnel (reconversion).

La caisse RSI PL travaille en partenariat avec le FIF PL pour vous accompagner dans votre projet professionnel. Elle travaille également en collaboration avec les services départementaux d'accompagnement des personnes handicapées (MDPH, SAMETH...). Enfin, pour une demande de pension d'invalidité, nos services vous orienteront vers des correspondants de caisses de retraite.

Adressez votre demande par email : maintienactivite.pl@rsi.fr, en indiquant vos coordonnées et les difficultés rencontrées.

Une aide pour favoriser le maintien à domicile

Vous souhaitez demander un financement pour des travaux d'aménagement, d'adaptation ou d'entretien pour votre résidence principale afin d'assurer plus de confort et de sécurité, rendez-vous sur www.rsi.fr/pl > votre caisse RSI, rubrique Accompagnement social.

➔ **Bon à savoir :** Si vous êtes retraité, votre caisse de retraite propose également des aides sanitaires et sociales.